



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 juillet 2018

Les opérateurs de la Fédération Française des Télécoms proposent une première mondiale pour assurer l'accessibilité de leurs services de téléphonie aux personnes handicapées

Bouygues Telecom, Euro-Information Télécom, Orange et SFR ont sélectionné au terme d'une procédure d'appel d'offres, la start-up RogerVoice pour assurer l'accessibilité de leurs services de téléphonie de communications interpersonnelles aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques.

Grâce à ce nouveau partenariat, ces publics seront en mesure de passer des appels téléphoniques traduits de manière adaptée à leur handicap vers leurs correspondants. **Cette décision des opérateurs de la FFTélécoms s'inscrit dans leur tradition qui allie l'humain à l'innovation.** Elle propose un service qui associe les services de traduction classiques en Langue des Signes Française et en Langage Parlé-Complété **via un interprète diplômé, à un service principalement fondé sur un usage adapté des nouvelles technologies d'intelligence artificielle*, permettant de transcrire quasi-automatiquement la parole en texte.** Ainsi, l'utilisateur aura une solution globale pour communiquer.

Ce choix des opérateurs traduit une volonté de proposer une solution inédite pour les communications interpersonnelles. L'obligation d'accessibilité posée par la Loi pour une République Numérique est tout d'abord unique au monde en raison de son ambition affichée de bénéficier à tous ces publics. Mais la solution retenue est également remarquable par son choix de mettre en œuvre une solution d'Intelligence Artificielle à l'échelle nationale.

Cette ambition, impulsée par les opérateurs membres de la FFTélécoms, ne pourra cependant être concrétisée qu'à raison d'un effort coordonné avec la société civile d'une part, porteuse de connaissances et d'expériences, mais également avec les services publics et les entreprises qui doivent aussi rendre accessibles leurs services d'accueil au public ou de relation client, d'autre part. En effet, le succès de l'opération dépend notamment de la bonne coordination entre les services des opérateurs, et celui de l'ensemble des acteurs concernés. La Fédération Française des Télécoms s'engage en ce sens à poursuivre ses travaux de dialogue et d'échange de bonnes pratiques avec tous les acteurs de l'écosystème, dans le but de favoriser les meilleures conditions possibles **au lancement du service, prévu pour le 8 octobre 2018.**

Pour rappel, ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité du suivi par la FFTélécoms dès 2015 de l'expérimentation mise en place par l'État du centre relais téléphonique de communications interpersonnelles. Les opérateurs se sont engagés de longue date, et avant toute obligation légale, dans une démarche de mise en accessibilité de leurs services clients. La Loi pour une République Numérique inscrit désormais cette obligation de rendre leurs services de téléphonie et de service client accessibles à tous, pour les opérateurs de communications électroniques, mais également aux services publics et grandes entreprises.

** La visio interprétation avec des interprètes diplômés, supervisés et formés via une interface intuitive et multi-devices texte en temps réel.*